



LA PROBLEMATIQUE GENRE DANS LE PNDDR

Exposé De L'assistant En Sensibilisation à l'atelier De Renforcement des Capacités de communication des Radios Communautaires et des Réseaux de Femmes Rurales du SUD-KIVU

INTRODUCTION

Nous remercions les organisateurs du présent atelier pour avoir convié la CONADER à présenter le PNDDR. Nous leur remercions aussi pour avoir fait une bonne sélection des participants par rapports aux thèmes de l'atelier.

Il nous semble que l'objectif poursuivi par cet atelier est de renforcer les capacités communicationnelles des radios communautaires dans les domaines qui touchent le développement de notre pays en cette période post conflit. Il s'agit des élections, du processus DDR, de la lutte contre le VIH/SIDA et le genre par rapport à ces domaines précis.

Pour notre part, à la fin de cette plage, les participants devraient être capables de citer les objectifs du PNDDR, les Cibles du PNDDR et de décrire le déroulement du processus, de communiquer efficacement et provoquer l'adhésion des femmes et des hommes à ce programme DDR.

L'une des parties essentielles de la communication c'est l'information. On doit savoir qui communique et quoi communiquer. En ce qui concerne le DDR, les participants ont le droit de connaître le DDR, pour qui, pourquoi et comment il se déroule et quelle est la place de la femme et de l'homme par rapport à ce processus.

Cela étant dit, nous allons situer le DRR, ensuite nous vous parlerons de la problématique du genre dans le cadre du PNDDR.

I. SITUATION DU PNDDR.

Le DDR en RDC remonte à l'année 1999, année au cours de laquelle les parties en conflits avaient signé à Lusaka un accord de cessez le feu. Après avoir signé cet accord, les parties s'étaient vite rendues compte qu'il ne réglait pas toutes les questions liées à la fin des hostilités. Et comme personne n'a gagné la guerre, il fallait s'entendre sur la manière d'apporter un nouvel ordre politique et social en RDC dans la paix. D'où la signature à Pretoria, en 2002 de l'accord global et inclusif, considéré comme le tableau de bord de la transition. Le dernier accord a été signé c'est l'acte d'engagement de Dar es Lam.

(Suite, voir page en power point)



II. LA PROBLEMATIQUE GENRE DANS LE PNDDR

D'une manière générale, les hommes et les femmes ne sont pas impliqués de la même manière dans le processus DDR. Le PNDDR a tenu compte de cet aspect après avoir constaté par exemple que les femmes combattantes sont marginalisées à cause de leur implication dans un domaine traditionnellement masculin. Cependant, l'inclusion des femmes combattantes requiert des mesures spécifiques.

En République Démocratique du Congo, les femmes combattantes et les FAFGA connaissent des difficultés. Elles sont compté parmi les victimes les plus affectées par les conflits parce qu'elles sont exposées aux pires excès de violence pendant la guerre.

Le PNDDR examine deux aspects sous l'angle de l'analyse du genre.

D'une part, les femmes combattantes et les femmes associées aux forces et groupes armés.

Les femmes combattantes sont bénéficiaires du PNDDR

Les femmes associées aux forces et groupes armés, le PNDDR tient compte de leur existence mais ne les prend pas en charge.

D'autre part, les femmes actives dans les communautés, dans la société civile. Le PNDDR considère que cette catégorie de femme a un rôle à jouer notamment en ce qui concerne la réconciliation, la pacification et le soutien au niveau humanitaire.

LES DEFIS

En matière de DDR, l'un des défis majeurs, c'est l'identification des femmes combattantes et les femmes associées aux forces et groupes armés. Cette difficulté est liées aux tabous encore bien présents dans la société. On pense que la femme a joué le rôle qui n'était pas le tien, l'armée ou la participation au conflit, rôle considéré comme masculin, réservé aux seuls hommes.

QUE FAIRE

- Impliquer les femmes dans toutes les phases du processus DDR, tant au niveau de la planification que dans la mise en œuvre.

En ce qui concerne cet aspect, la CONADER a impliqué suffisamment la femme dans la mise en œuvre du PNDDR. Ainsi, 5 femmes sur 11 occupent le poste de responsabilité dans la coordination. Au niveau national : le coordinateur Adjoint c'est une femme, il y a une femme Directrice de la Direction information et sensibilisation et plusieurs consultantes au niveau de la coordination nationale.

Au niveau provincial, Les femmes chapeautent les coordinations suivantes CONADER GOMA, CONADER MANIEMA, CONADER KINSHASA, CONADER KATANGA, CONADER BANDUNDU Prendre en considération les besoins différents entre les hommes et les femmes pendant les planifications et durant toutes les phases de mise en œuvre.



- prendre en considération les besoins différents des femmes et des hommes pendant la planification et durant toutes les phases de mise en œuvre. Dans la distribution de Kits d'entrée et de sortie au centre d'orientation il est justement tenu compte de ces besoins différents. Les kits suivants sont remis aux combattants :

Kits d'entrée

- 2 pantalons
- 2 t-shirts
- 1 paire sandale
- 1 brosse à dent
- 1 dentifrice
- 1 jeu de couvert
- 1 assiette
- 1 gobelet
- 2 bidons 10 litres
- 1 sceau
- 2 savons (toilette + lessive)
- 1 couverture
- 1 natte

N.B. à la place de pantalon, les femmes combattantes reçoivent 2 pagens. Et à la place de sandales, elles reçoivent 1 paire de babouches. Elles reçoivent en plus 2 slips dames, et 2 bandes hygiénique

Kits de sortie

- 1 sac de voyage
- 1 bache
- 1 jeu casserole
- 1 poste radio
- 1 paire de piles

- Mener une sensibilisation ciblée.
Les campagnes de sensibilisation doivent cibler les hommes et les femmes combattantes, mais aussi les femmes associés aux forces et groupes armés.

Exercices

EX 1 : Pour le retour d'une paix durable qui permet la reconstruction et le relèvement de la société : quels rôles peuvent jouer les organisations des femmes, les organisations mixtes, les organisations des hommes et les organisations des jeunes par rapport à l'intégration des démobilisés et des démobilisées dans la communauté ? Déterminez aussi les priorités pour les hommes et pour les femmes.

Ex 2 : Citez quelques règles de nos traditions que devaient observer les guerriers avant, pendant et après les conflits guerriers et donnez des exemples des sanctions relatives à la non observance de ces règles. Et comparez avec la situation actuelle.